



Monsieur le Sous-Préfet,
Madame le Payeur municipal,

Comme vous le savez, la crise sanitaire que traverse notre pays et qui commence à frapper durement la Réunion par la multiplication rapide des cas d'affection bouleverse depuis plusieurs jours la vie des Saint-Louisiens et tout son secteur économique fragile.

La plupart des commerces de détail, étals, points de restauration et autres échoppes dont les activités n'entrent pas dans la liste des secteurs essentiels listés dans l'arrêté ministériel du 15 mars 2020 ont du fermer leurs portes et arrêter brutalement toute production.

Dans son allocution du 16 mars dernier, le Président de la République appelant à la « solidarité de chacun » déclarait publiquement que « *Les factures d'eau, de gaz, d'électricité ainsi que les loyers devront être suspendus* ».

Cette annonce concernant principalement les acteurs publics, le gouvernement a d'ailleurs négocié le report du paiement des loyers des commerçants avec les grands bailleurs.

De ce fait, considérant la situation exceptionnelle liée à la crise sanitaire actuelle et ses conséquences sur l'activité économiques de la Ville de Saint-Louis, dans le cadre de l'effort national demandé par le Président de la République et les autorités publiques, je vous demande de ne pas procéder et de différer jusqu'à nouvel ordre, à titre exceptionnel, les recouvrements et les prélèvements des loyers des petites et très petites entreprises qui occupent le domaine public de la ville ou de celles qui sont bénéficiaires d'une Autorisation d'Occupation Temporaire sur le territoire communal.

A notre niveau, nous suspendrons temporairement les émissions de titres pour les entreprises concernées et impactées.

Cette décision vise principalement et essentiellement :

- tous les points de restauration rapide contraints à la fermeture administrative obligatoire pendant cette période ;
- tous les points de vente sédentaires et bazars ambulants qui sont fermés où qui subissent une perte importante de chiffre d'affaire ;

Comptant sur votre compréhension au regard de la situation de crise actuelle.

Le Maire de Saint-Louis

Patrick Malet